

# *l'école*

# démocratique

Publication trimestrielle pour l'Appel pour une école démocratique (Aped) • N°24, décembre 2005 • 2 euro

10 ans de combat • 10 hrs de fête



**Pisa 2003**

Avenue des Volontaires 103, Bte 6  
B-1160 Bruxelles  
Tél.: +32 (02) 735 21 29  
Courriel: [aped@ecoledemocratique.org](mailto:aped@ecoledemocratique.org)  
Site: [www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org)  
Une publication trimestrielle de l'Appel  
pour une école démocratique (Aped).  
Existe également en néerlandais.  
Comité de rédaction: Tino Delabie, Nico  
Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs, Philippe  
Schmetz, Hugo Van Droogenbroek.  
Maquette et mise en page: jean-marie gilson

### Abonnements

**Abonnement simple:** 8 euro  
**Abonnement + affiliation:** 10 euro  
(ou plus, selon vos moyens).

### Mode de paiement

**Belgique:** virement bancaire au compte  
000-0572257-54 de l'Aped.

**France:** nous envoyer un chèque  
au nom de Nico Hirtt.

### Articles

Les articles ou propositions d'articles  
doivent nous parvenir sur disquette ou par  
e-mail, de préférence au format MS-Word  
(Mac ou Pc) ou Claris Works. A défaut,  
utiliser le format «texte». Le Comité  
de rédaction se réserve le droit d'abrégier  
les articles, d'y apporter des corrections  
mineures et d'en modifier les titres  
et intertitres.

### Droit de copier

Les textes publiés ici peuvent être librement  
diffusés et reproduits par quelque moyen  
que ce soit. Nous vous prions cependant  
d'en mentionner clairement l'origine  
et d'indiquer au moins un moyen de  
contacter l'Aped (adresse, téléphone ou  
e-mail). Merci de nous faire parvenir un  
exemplaire de toute publication reprenant ou  
citant des extraits de l'École Démocratique.



**L'Aped** se bat afin que tous les jeunes  
accèdent par un enseignement public,  
gratuit et obligatoire, aux savoirs qui  
donnent force pour comprendre le monde  
et pour participer à sa transformation.  
Une farde de présentation de l'Aped,  
comprenant notre texte de base,  
est disponible sur simple demande.

# ÉDITORIAL

## Merci et à bientôt à Anvers

Nous étions environ 280, ce samedi 19 novembre, à participer aux différents ateliers organisés dans le cadre des « Dix Heures pour l'École Démocratique ». Ça montre que les enseignants progressistes sont à la recherche d'occasions de confronter leurs points de vue. Qu'ils apprécient l'opportunité de rencontrer ceux qui pensent qu'on ne peut accepter sans broncher la vision du monde qu'on veut nous imposer. Qu'il est nécessaire de dire aux jeunes qu'un autre monde est possible. Pour cela, il faut pouvoir démonter les discours de l'idéologie dominante, tirer les leçons positives et négatives de ce qui se fait ailleurs, rechercher des signes d'espoir et de luttes et s'en régénérer. Il faut aussi s'outiller de connaissances et de réflexions. C'était l'objectif des « Dix Heures ». Les formulaires d'évaluation montrent que la grande majorité des participants étaient satisfaits et ça nous rend heureux. Pour en arriver là, beaucoup de travail est nécessaire. Dans la lumière et dans l'ombre. Il y a évidemment les animateurs d'ateliers. Mais aussi ceux qui assurent l'accueil, le service du bar et des repas, le transport et la gestion du matériel, la prise en charge des animateurs étrangers et j'en passe. Qu'ils soient tous ici remerciés. J'aurai aussi une pensée toute particulière pour nos amis du théâtre d'ATTAC, grands animateurs de la soirée avec leur mini - pièce qui, mieux que tous les discours, dénonçait la marchandisation de l'enseignement. Bravo et merci à eux. Ainsi bien sûr qu'à tous les autres. Je pense notamment à Régis Dohogne (ex CSC enseignement) et André Lacroix (ex SEL) qui sont revenus sur le mouvement de 96 et leurs relations avec la toute jeune Aped (Jean-Marie Anciaux étant retenu), Paolo Chiappe venu d'Italie pour nous parler de sa vision de l'école progressiste ou encore Jean-Pierre Coenen (Ligue des Droits de l'Enfant) qui a présenté la Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire dont fait partie l'Aped.

Une telle organisation demande aussi beaucoup d'argent. Soyons clairs. Les rentrées générées par cette journée ne suffisent pas à honorer toutes les dépenses engagées pour son organisation. Et l'Aped ne reçoit pas de subsides. Nous avons donc besoin de vous : de vos bras, de vos têtes, mais aussi, si vous le pouvez, de votre aide financière. Faites-vous membre si vous ne l'êtes pas déjà. Et sachez aussi que tout don sera le bienvenu.

Ce numéro revient essentiellement sur les « Dix Heures » avec un reportage photo qui, je l'espère, donnera des regrets aux absents. Sans oublier de remercier les participants, je vous invite tous à vous inscrire au plus vite pour la journée « Un autre regard sur Anvers » du mercredi 1<sup>er</sup> mars (congé de Carnaval). A quelques mois des élections communales, il ne sera pas inutile de voir la Métropole « autrement » et d'en faire par la suite profiter nos élèves. Plusieurs promenades sont inédites et méritent vraiment le déplacement. Alors, n'hésitez pas à consulter le programme dans ce numéro et sachez que le nombre de places est limité pour des raisons pratiques.

D'ores et déjà, au nom de l'Aped, je vous souhaite une année 2006 pleine de joies, d'enrichissement (moral ...) et de combativité.

**Jean-Pierre Kerckhofs**

# BELGIQUE - FINLANDE: LE COÛT EXORBITANT DU LIBÉRALISME SCOLAIRE

Nico Hirtt

**N**ul ne l'ignore plus désormais et nous l'avons amplement illustré dans le premier article de cette série consacrée aux résultats de l'enquête PISA 2003 : les systèmes éducatifs belges (tant francophone que néerlandophone) ont le triste privilège de figurer parmi les plus inégalitaires au sein des pays membres de l'OCDE. Il est temps maintenant de dépasser ce constat et d'en analyser les causes. Là encore, l'enquête PISA nous livre un foisonnement de matériel statistique particulièrement révélateur(1). Le présent article se propose de comparer quelques caractéristiques du système d'enseignement belge avec celui de la Finlande, en nous concentrant sur les pratiques de régulation plus ou moins libérales dans ces deux systèmes éducatifs : affectation des élèves aux écoles, importance de l'enseignement privé, modes d'évaluation, etc. La Finlande est en effet (avec les autres pays scandinaves) l'un de ceux où les inégalités sociales à l'école sont les plus faibles. Nous vous proposons de découvrir le contraste sévère entre deux pays aux systèmes éducatifs diamétralement opposés : d'un côté l'école belge, diverse, multiple, concurrentielle, qui s'offre aux parents comme une marchandise ; de l'autre côté, l'école commune finlandaise, que l'on fréquente sans la choisir, naturellement, un peu comme l'on fréquente l'église de son village ou le stade de foot de son quartier. D'un côté, un système ultra-libéral, où toute tentative de régulation est vécue comme une ingérence bureaucratique et combattue au nom de l'autonomie et de la liberté philosophique ; de l'autre, une école jouissant d'une autonomie considérable, mais dans un cadre strictement régulé.

## Une mesure de la ségrégation sociale

Pour mesurer le degré de ségrégation sociale, nous avons divisé les écoles en trois catégories, selon leur composition sociale. La première catégorie est constituée d'établissements comptant plus de 70% d'élèves appartenant aux deux quartiles socio-économiques supérieurs. Ce sont donc des écoles avec une forte concentration sociale d'élèves des classes supérieures. Nous les appellerons « écoles socialement ségréguatives riches ». Pareillement, la deuxième catégorie est constituée d'établissements comptant plus de 70% d'élèves issus des deux quartiles inférieurs. Nous les appellerons « écoles socialement ségréguatives pauvres ». Les autres établissements constituent le groupe des écoles dites « socialement mixtes ».

### Tableau I

Degré de concentration sociale dans l'enseignement en Belgique et en Finlande

	Belgique	Finlande
écoles ségréguatives « pauvres »	26,0%	13,2%
écoles socialement mixtes	53,4%	73,1%
écoles ségréguatives « riches »	20,6%	13,7%

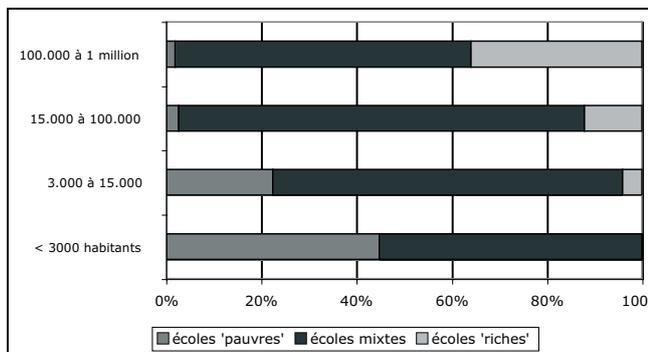
Comme le montre le tableau I, la Belgique compte beaucoup plus d'écoles à concentration sociale que la Finlande. Près de la moitié de nos établissements scolaires sont des écoles socialement ségréguatives. Alors qu'en Finlande les trois quarts des établissements sont socialement mixtes.

Qui plus est les écoles ségréguatives qui subsistent en Finlande sont dues, pour l'essentiel, à leur implantation dans une zone à concentration sociale géographique. En Finlande, il subsiste des poches de pauvreté dans des régions rurales reculées à faible densité de population. C'est là, essentiellement, que l'on trouve les écoles à ségrégation sociale « pauvre » (voir figure 1). Dans les grandes villes finlandaises, où vivent bien évidemment aussi des personnes appartenant aux couches socio-économiques les moins favorisées, leurs enfants ne sont pourtant pas regroupés dans des écoles ségréguatives : celles-ci y sont presque inexistantes (par contre, on y observe des écoles « de riches », liées sans doute à l'existence

de quartiers bourgeois géographiquement très étendus et dès lors peu ouverts à la mixité sociale).

**Figure 1**

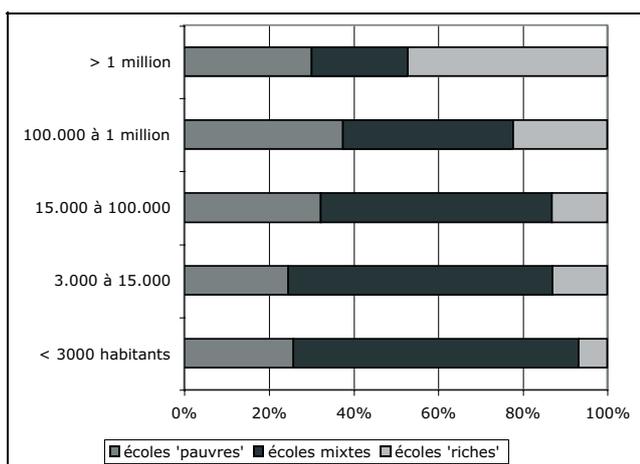
*Finlande : ségrégation sociale entre écoles selon l'entité géographique*



En Belgique, le tableau est radicalement différent. Comme nous le verrons plus loin, la proximité géographique n'est, chez nous, qu'un facteur secondaire, voire négligeable, dans le choix (des élèves) ou le recrutement (des écoles). Dans nos grandes villes, où les courtes distances ne justifient pourtant en rien la concentration sociale dans des écoles ghettos, on observe que la grande majorité des établissements scolaires sont des écoles ségréguées.

**Figure 1-bis**

*Belgique : ségrégation sociale entre écoles selon l'entité géographique*



En résumé, on peut dire que, dans le cas de la Finlande, il n'y a pas de ségrégation scolaire qui viendrait s'ajouter à la ségrégation géographique. En d'autres mots, il n'y a pas d'écoles perçues comme « écoles-ghettos ». Au contraire, en Belgique, les écoles à concentration sociale sont presque toujours des écoles « d'élite » ou des écoles de relégation. Elles sont nettement perçues - et se considèrent d'ailleurs souvent elles-mêmes - comme des voies de sélection (positive ou négative).

Ce qui précède explique sans doute pour une grande partie la première ligne du tableau 2 : nous y indiquons l'écart entre les résultats moyens en mathématiques des deux types d'écoles ségréguées. En Belgique, les écoles ségréguées « riches » se situent, en moyenne, 32,4% au-dessus du niveau des écoles « pauvres ». En Finlande, cet écart est huit fois plus petit : 4% seulement !

**Tableau 2**

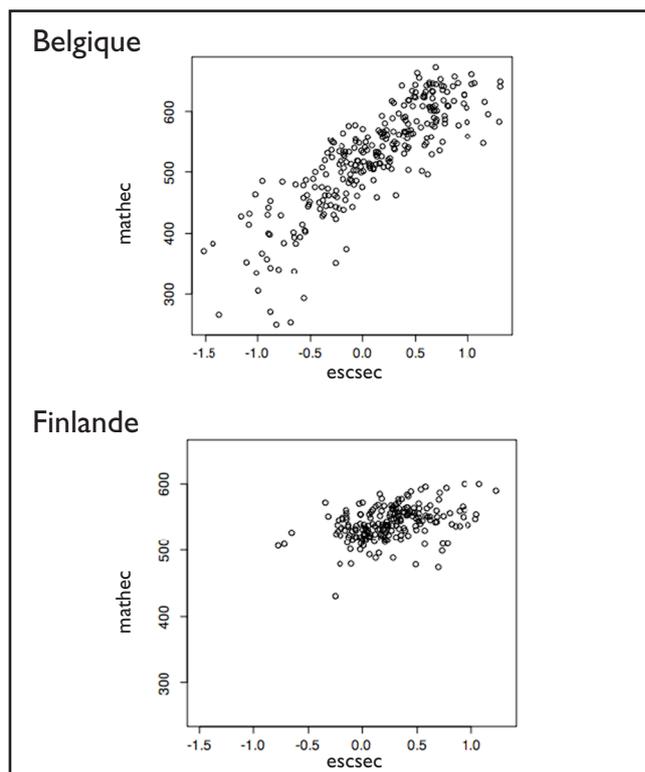
*Inégalités de résultats entre écoles et entre élèves*

	Belgique	Finlande
Ecart entre écoles ségréguées « riches » et écoles ségréguées « pauvres » pour les scores en mathématiques	32,4%	4,0%
Ecart entre élèves des quartiles socio-économiques extrêmes pour les scores en mathématiques	28,4%	13,7%

Ceci ne signifie évidemment pas qu'il n'y aurait pas d'inégalité sociale dans l'enseignement finlandais. Mais, premièrement, cette inégalité n'est pas liée à des écarts entre établissements. Et deuxièmement, comme le montre la seconde ligne du tableau 2, cette inégalité est aussi beaucoup plus faible en Finlande qu'en Belgique. L'écart entre les résultats moyens (en mathématiques) des élèves du quartile inférieur (25% les plus pauvres) et ceux du quartile supérieur (25% les plus riches) est deux fois plus élevé en Belgique qu'en Finlande.

**Figure 2**

*Répartition des écoles selon l'indice socio-économique moyen des élèves et selon le score moyen en mathématiques*



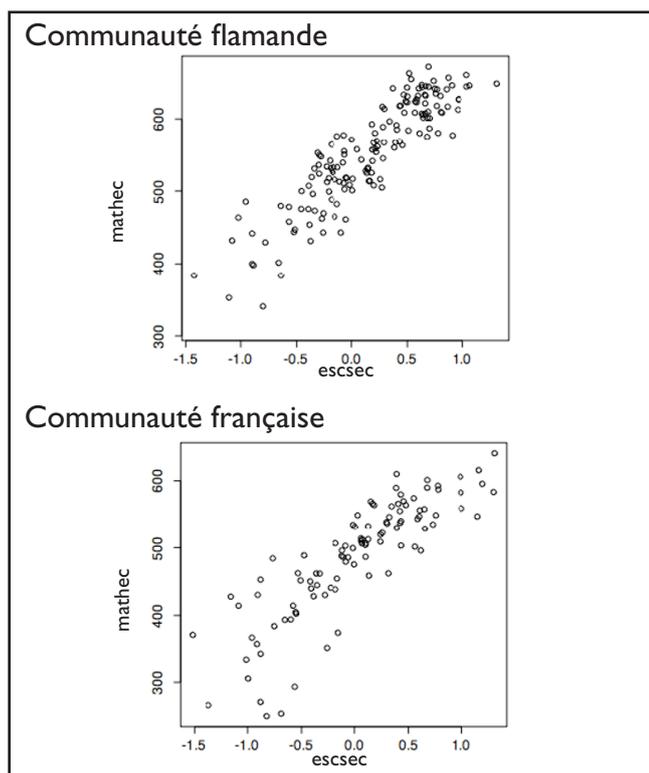
Les deux graphiques de la figure 2 résumant cette différence essentielle entre la Belgique et la Finlande. Chaque école y est représentée par un point, selon deux axes. L'axe horizontal est l'indice socio-économico-culturel moyen de l'établissement scolaire : plus une école est à droite sur cette échelle, plus ses élèves proviennent de familles « riches ». L'axe vertical est le niveau moyen obtenu en mathématiques par les élèves de cette école.

Que voit-on ? A gauche (en Belgique), un nuage de points nettement alignés le long d'une diagonale ascendante : plus l'école recrute dans les milieux sociaux supérieurs, plus les résultats (en math) sont bons. A droite (en Finlande) nous avons des points qui semblent disposés beaucoup plus aléatoirement, sans qu'on puisse y distinguer une tendance nette : la détermination sociale des résultats des écoles est faible. Il importe aussi de regarder les axes. A gauche (en Belgique), les écoles s'étirent entre les valeurs -1,0 et +1,0 de l'indice socio-économique (axe horizontal). A droite, les écoles sont beaucoup plus regroupées autour des valeurs centrales (entre -0,3 et 0,7). Cela montre qu'il y a beaucoup moins de ségrégation sociale parmi les écoles finlandaises ; qu'elles sont donc davantage hétérogènes sur le plan social.

Enfin, la dispersion selon les résultats moyens en mathématiques est nettement plus faible en Finlande que chez nous : quelle que soit l'origine sociale des élèves des établissements finlandais, les prestations moyennes de ces établissements aux tests PISA sont à peu près équivalentes.

### Figure 2-bis

Répartition des écoles selon leur indice socio-économique et les résultats en math



Afin que certains n'aillent pas prétendre que la dispersion belge serait due aux écarts entre communautés française et flamande, nous reproduisons également (figure 2-bis) les graphiques correspondants pour ces deux communautés : on constate que la tendance est bien identique à celle observée pour l'ensemble de la Belgique.

Quelles sont donc les particularités communes aux deux systèmes d'enseignement belges et qui les distinguent de celui de la Finlande ? La réponse tient en trois grands points : filières, quasi-marchés et modes de régulation. Nous avons déjà largement abordé l'impact de la sélection sociale par le mécanisme de filières hiérarchisées dans le premier article de cette série. En Finlande, les élèves sont scolarisés jusqu'à l'âge de 16 ans dans un tronc commun (Grundläggande Utbildung). En Belgique, on se hâte de reléguer - dès l'âge de 12 ans - les élèves en difficulté vers des filières où leur formation générale sera réduite à la portion congrue. On creuse donc les écarts au lieu de tenter de les combler.

Mais dans cet article, nous souhaitons nous concentrer sur d'autres aspects et en particulier sur l'organisation plus ou moins libérale des systèmes éducatifs.

## Marchés et libertés

L'une des particularités essentielles de l'enseignement belge, inscrite en lettres d'or dans la constitution de notre pays, c'est la « liberté d'enseignement ». En réalité, il convient de parler d'une double liberté : la liberté d'organiser de l'enseignement et la liberté de choisir son école.

A priori, on pourrait se dire qu'il n'y a rien de mal à cela. N'est-ce pas une bonne chose que de disposer de cette liberté ? Ne sommes-nous pas tous heureux d'être libres de choisir notre voiture, notre lieu de vacances, nos plats préférés et notre musique favorite ?

Le problème vient de ce qu'une trop grande liberté engendre une organisation de l'enseignement sur le mode de ce que les spécialistes appellent un « quasi-marché ». L'école fonctionne, en Belgique, comme si les clients (parents et élèves) achetaient un service à un fournisseur (une école) qu'ils choisissent en toute liberté sur un marché.

Mais, direz-vous, nous n'achetons pas notre enseignement, il est gratuit.

D'abord, il n'est pas tout à fait gratuit, et nous verrons plus loin que les barrières financières peuvent constituer un obstacle considérable pour l'accès à certaines écoles. Mais surtout, il est inexact de prétendre que l'école ne serait pas payée pour le service éducatif qu'elle rend. Du point de vue de l'établissement scolaire, chaque élève apporte un capital en traitements et en subsides de fonctionnement, exactement comme si cet élève payait ses études à l'école. Simplement, ce n'est pas lui qui paie directement ; c'est le contribuable collectif qui paie via l'intervention de l'Etat. En fait, tout se passe comme si les parents recevaient pour chacun de leurs enfants un chèque, avec lequel ils peuvent lui acheter de l'enseignement dans l'établissement de leur choix (en ce sens, les propositions de certains politiciens

libéraux visant à introduire un chèque scolaire en Belgique sont totalement dénuées de sens puisqu'un tel chèque existe déjà dans les faits). Evidemment, pour qu'il y ait vraiment un « libre marché », il faut que le client dispose effectivement de la possibilité de choisir son fournisseur ; il faut que l'offre soit variée. Et en Belgique, avec quelque 350 habitants au kilomètre carré, nous disposons de l'une des plus grandes densités d'écoles au monde. Dès lors, les « lois du marché » vont pouvoir se développer pleinement.

Or, sur le « marché » scolaire comme sur tous les marchés, les clients ne sont pas égaux. Premièrement, les parents n'ont pas tous les mêmes opportunités de choix. Nous l'avons déjà dit, en dépit de la gratuité théorique, il existe de véritables barrières financières à l'accès de certains établissements : droits d'inscription déguisés, coût des livres et autre matériel scolaire, frais de déplacement, frais de logement éventuel si l'élève doit aller en pension, coût des activités dites parascolaires (théâtres, cinémas, voyages scolaires, visites...). Mais l'opportunité de choix peut également dépendre de facteurs non financiers : par exemple, si une école est située loin du domicile parental et que les transports en commun font défaut, il faut qu'un parent dispose du temps nécessaire pour y conduire l'élève.

Deuxièmement, tous les parents n'ont pas la même connaissance du « marché scolaire ». Ceux qui ont eux-mêmes effectué des études de haut niveau savent mieux s'y retrouver dans la structuration complexe de notre système d'enseignement, de ses réseaux, de ses filières. Ils sont donc plus à même de choisir une école correspondant aux ambitions qu'ils placent dans leurs enfants.

Or, troisièmement, ces ambitions sont elles-mêmes très différentes et fortement marquées par l'appartenance sociale des parents. Dans les familles bourgeoises et celles des classes moyennes supérieures, on aura tendance à anticiper, dès la prime enfance, une trajectoire scolaire passant par une « bonne » école primaire, puis un enseignement général de haut niveau, pour aboutir à une formation universitaire élevée. Que cette vision idyllique de la carrière scolaire soit souvent démentie par les faits, importe peu ici. Ce qui compte, c'est qu'elle détermine fortement les stratégies de choix scolaires. Au contraire, dans les familles populaires, on se garde bien, en général, de nourrir de telles ambitions prématurément et l'on tend donc à accorder moins d'importance aux choix de l'établissement scolaire ou de la filière scolaire de son enfant. Cela ne signifie évidemment pas qu'il y aurait, dans les familles populaires, moins d'attention ou d'affection pour les enfants. Mais seulement que celles-ci s'expriment à travers des ambitions sociales plus modestes.

Enfin, quatrièmement, les établissements scolaires eux-mêmes participent souvent activement au jeu du marché scolaire : en entrant en concurrence pour le recrutement d'élèves, en excluant des élèves sur base de leurs résultats antérieurs ou de leur comportement, en dissuadant certaines inscriptions au moyen de barrières psychologiques, en ouvrant précocement leur période d'inscription afin d'éliminer les élèves en difficulté (qui ne pourront s'inscrire qu'après avoir obtenu leurs résultats, c'est-à-dire parfois seulement en sep-

tembre, quand il ne restera plus de place dans les « meilleures » écoles).

Bref, le quasi-marché scolaire c'est simplement ... le marché : la loi de la jungle, la loi du plus fort. Ceux qui ont la chance d'être bien nés et qui, pour cela, sont déjà avantagés sur le plan scolaire, auront de surcroît le privilège de se retrouver dans les écoles où l'on place la barre très haut, les écoles les mieux cotées (ce qui ne signifie pas forcément que la pédagogie pratiquée y soit meilleure, au contraire : plus on y enseigne mal, mieux on garantit que seuls y réussiront ceux qui peuvent trouver à la maison le soutien scolaire qui leur fait défaut à l'école et mieux on garantit donc le « niveau » de cette école). A l'inverse, les enfants du peuple, qui affrontent d'emblée la scolarité avec un handicap social par rapport aux autres élèves, se voient confinés dans des écoles-ghettos, où l'accumulation des difficultés contraint les enseignants à rabaisser leurs exigences, fut-ce à leur corps défendant.

En Belgique, ces mécanismes se trouvent renforcés par une politique éducative extrêmement dérégulatrice : des programmes formulés de façon tellement vague (en particulier en Communauté française depuis la réforme de « l'approche par compétences ») qu'ils offrent une grande marge de manoeuvre à l'interprétation personnelle des enseignants et donc aux écarts de niveau entre établissements ; la liberté accordée à l'enseignement catholique d'avoir ses propres programmes et ses propres systèmes d'inspection ; la faiblesse des systèmes d'inspection (dans les deux réseaux) ; l'absence de toute évaluation externe qui laisse, là encore, la bride sur le cou du développement inégal ; la mise en place des conseils de participation qui, dans le contexte actuel, contribuent à « marquer » les écoles de l'empreinte sociale de leur public d'élèves ; etc.

L'antithèse de l'école de marché, c'est l'école commune, où tous les enfants d'une même communauté, d'une même entité géographique, vivent et étudient ensemble, quelle que soit leur origine sociale ou leur appartenance ethnique ou philosophique. Parmi les pays capitalistes industrialisés, la Finlande est sans doute l'un de ceux qui se rapprochent le plus de cette conception de l'enseignement. Or, il se fait que la ségrégation sociale est beaucoup plus faible dans l'enseignement finlandais que dans l'enseignement belge.

## Comment on choisit son école

Dans l'enquête PISA, nous trouvons une question qui permet de cerner d'emblée la profonde différence entre le quasi-marché belge et l'école commune finlandaise. Il a été demandé aux élèves (tous âgés de 15 ans) d'indiquer, parmi une liste de motifs, celui ou ceux qui avaient présidé au choix de leur école. En Finlande, 81% des élèves ont coché la réponse « Parce que c'est l'école locale ». Par contre, en Belgique néerlandophone, ce pourcentage tombe à 32% et en Communauté française seuls 20% des élèves disent avoir

choisi leur école pour des raisons de proximité.

Chez nous, les premiers motifs invoqués sont la « tradition familiale » et la « qualité » de l'école, dont l'un au moins est retenu par 54% des élèves, contre 30% seulement en Finlande. Mais sans doute la notion de « tradition familiale » n'a-t-elle pas le même sens dans un pays où l'on choisit son école et dans un pays où l'on fréquente l'école locale et où obligation et tradition tendent dès lors à se confondre. Les 54% de réponses « tradition et/ou qualité » en Belgique sont donc, probablement, plutôt à comparer avec les 9,8% obtenus en Finlande par la seule option « qualité de l'école ».

### Tableau 3

Parmi les motifs suivants, lesquels ont inspiré votre choix d'école ?

	Belgique	France	Finlande
Ecole locale	26,6%	51,7%	<b>81,1%</b>
"Tradition & qualité"	<b>53,7%</b>	48,7%	30,0%
Tradition familiale	33,8%	31,8%	23,3%
Qualité de l'école	31,5%	25,3%	<b>9,8%</b>
Motif religieux	4,6%	3,2%	0,7%
Présence de l'option souhaitée	29,9%	21,9%	10,3%

Bref, nous avons, à gauche du tableau, un système éducatif fondé sur un (quasi-)marché scolaire, un système où l'on peut - et où l'on doit ! - choisir son école selon des critères « librement » déterminés ; et à droite, l'école commune, à laquelle on appartient essentiellement sur base de son lieu de résidence. Entre les deux, nous avons ajouté la France. Ce pays dispose d'un système contraignant, la « carte scolaire », qui oblige les parents à inscrire leurs enfants dans l'école qui leur est désignée. Mais ce système souffre de deux défauts. Premièrement, il ne concerne que l'enseignement public, ce qui permet probablement à l'enseignement « privé sous contrat » (en Belgique nous dirions « libre subventionné ») de jouer le rôle de réceptacle privilégié des familles de couches sociales supérieures (malheureusement, ce point est impossible à mettre en évidence à partir de l'enquête PISA : pour une raison que nous n'avons pas encore pu éclaircir, les données PISA pour la France occultent toute information sur la nature publique ou privée des écoles - en fait, c'est tout le questionnaire « écoles » qui semble n'avoir pas été complété). D'autre part, ce système de carte scolaire français souffre de nombreuses lacunes. On le qualifie souvent de « passoire » parce que ceux qui connaissent bien les arcanes du système peuvent facilement contourner l'obligation, en jouant sur les exceptions légales ou par des choix d'option judicieux. Mais malgré ces réserves, force est d'observer que, grâce à la carte scolaire, la France occupe une place médiane entre la Belgique et la Finlande en matière de choix scolaires. Avec une étonnante régularité, les réponses des jeunes Français aux questions relatives au choix d'école, se situent systématiquement à mi-chemin entre les réponses belges et les réponses finlandaises. Or, dans le classement des pays européens selon le degré d'inégalité sociale dans leur système d'enseignement, la France se classe également à une position médiane entre la Belgique (champion de l'inégalité aux côtés de l'Allemagne) et les pays scandinaves.

Pour la Belgique, nous livrons ci-dessous un deuxième tableau, où les réponses ont été ventilées d'une part selon la communauté linguistique et d'autre part selon l'origine sociale des élèves (nous n'avons retenu que les deux quartiles extrêmes selon l'indice socio-économico-culturel des tests PISA : les 25% les plus « pauvres » et les 25% les plus « riches »).

### Tableau 4

Parmi les motifs suivants, lesquels ont inspiré votre choix d'école ?

	flamande	française	Quartile inférieur	Quartile supérieur
Ecole locale	32,2%	19,7%	21,6%	30,7%
Tradition & qualité"	52,5%	56,7%	46,8%	64,8%
Tradition familiale	31,5%	35,6%	31,6%	39,2%
Qualité de l'école	31,0%	32,1%	22,6%	42,7%
Motif religieux	5,4%	3,5%	4,7%	6,1%
Présence de l'option souhaitée	31,2%	27,8%	31,1%	25,8%

Premier constat : il n'existe pas de différences majeures entre la Flandre et la Communauté française, mis à part le taux plus élevé en Flandre de choix d'une école locale (mais toujours très loin des taux français et surtout finlandais). Ceci s'explique probablement par le fait que le Nord de la Belgique compte de nombreuses communes semi-rurales, à densité de population relativement élevée mais de taille moyenne, où il n'existe souvent qu'une seule école secondaire, d'ailleurs souvent catholique. Ces communes comptent peu d'immigration, peu de classe ouvrière et l'école locale s'impose dès lors comme un choix naturel pour la bourgeoisie et la petite bourgeoisie locales. La Wallonie et Bruxelles sont en revanche beaucoup plus partagées entre des zones urbaines à très forte densité (donc avec une offre scolaire importante) et des zones rurales peu denses où n'existent souvent pas d'écoles secondaires (n'oublions pas que l'enquête porte sur des élèves de 15 ans) et dont les enfants se retrouvent donc également, loin de leur domicile, sur les marchés scolaires urbains.

Par contre, comme nous nous y attendions, le tableau nous montre des différences de stratégies de choix marquées selon l'origine sociale. De manière frappante, tous les motifs possibles, à l'exception de la « présence de l'option souhaitée », sont mentionnés nettement plus souvent dans le quartile supérieur que dans le quartile inférieur. Ceci traduit sans doute une motivation de choix plus explicite et plus positive dans le chef des classes supérieures. Dans les classes inférieures en revanche, il n'y a souvent pas de choix, mais l'acceptation contrainte de la relégation, en ce compris l'obligation de trouver une école proposant telle ou telle formation qualifiante particulière, que l'on a été obligé de « choisir » parce qu'on a été exclu de l'enseignement général ou de l'enseignement de transition.

Remarquons encore, pour clore ce point, les taux de réponse systématiquement très faibles (y compris en Flandre) pour l'option « motif religieux ». Ainsi, la liberté religieuse,

qui se trouve historiquement à la base de la liberté d'enseignement en Belgique, et au nom de laquelle on brandit encore, à intervalle régulier, les menaces d'une nouvelle guerre scolaire, n'est en réalité qu'un prétexte. Presque personne ne choisit une école catholique parce qu'elle est catholique. D'ailleurs, étrangement, la fréquence de ce choix est identique dans l'enseignement « libre » (4,6%) et dans l'enseignement officiel (4,5%).

Il y a peu, un éminent professeur d'une université flamande nous demandait pourquoi, en dépit de la communautarisation, l'Aped continuait « désespérément » de proposer des pistes dans un cadre belge, alors qu'il était clair, selon lui, que « les mentalités en matière d'enseignement sont totalement différentes entre le nord et le sud ». Du tableau qui précède, nous concluons au contraire que ces quinze années de division communautaire n'ont guère permis à l'une des communautés d'entamer un tant soit peu les pratiques de marchés scolaires. Et que s'il faut chercher une ligne de partage dans le domaine des mentalités en matière d'enseignement, et particulièrement en matière de choix d'école, ce n'est pas entre le nord et le sud de la Belgique qu'il faut la tracer, mais entre la classe des riches et celle des pauvres : les premiers ont un rapport positif et une attitude agressive face au « marché scolaire », les seconds le subissent ou s'y résignent.

## La sélection par l'école

En Belgique, les écoles ont, en principe, l'obligation d'inscrire tout élève qui en fait la demande (pour autant bien sûr qu'il y soit autorisé par la décision du conseil de classe de l'année antérieure, sans quoi la question ne se pose même pas). Les refus d'inscription ne sont autorisés que pour motif de manque de place dûment constaté. Or, en pratique, lorsque l'enquête PISA interroge ingénument les directeurs et préfets d'écoles sur les « facteurs pris en considération pour l'admission d'élèves », voici ce que cela donne...

### Tableau 5

Quels facteurs sont pris en considération pour l'admission d'élèves dans votre établissement ?

	Belgique		Finlande	
	Pris en compte	...dont exigé	Pris en compte	...dont exigé
Résultats antécédents de l'élève	58,8%	17,1%	12,9%	0,4%
Recommandation d'une autre école	97,7%	6,0%	19,8%	2,0%
Religion des parents	57,8%	16,3%	26,6%	3,0%
Demande d'une option particulière	63,5%	19,2%	43,6%	1,9%
Présence d'autres membres famille	97,8%	3,5%	100,0%	4,4%
Lieu de résidence de l'élève	8,0%	0,8%	69,8%	30,7%

Dans l'anonymat d'une enquête, près de 60% des chefs d'établissements belges admettent qu'ils « prennent en compte » le niveau des résultats antérieurs de l'élève avant d'admettre son inscription. Plus d'un sur six reconnaît même qu'il s'agit là d'une condition préalable(2). Ces taux varient quelque peu selon les communautés : 50% en Communauté française, contre 66% en Flandre où la législation était un peu moins

stricte au moment de l'enquête (mais elle a changé depuis). De même, ces comportements de sélection sur base des résultats semblent un peu plus fréquents dans l'enseignement libre (65%) que dans l'officiel (52%). Le sommet étant atteint dans l'enseignement catholique flamand, dont 73% des directeurs reconnaissent effectuer une sélection à l'entrée sur base du niveau des élèves.

Il s'agit là d'une irrégularité grave. La majorité des directeurs et préfets admettent contribuer activement et sciemment - et de manière parfaitement illégale - à entretenir les inégalités de niveau entre les écoles belges.

Encore plus inquiétant, pour ne pas dire effarant : le fait que 58% des chefs d'établissement disent effectuer une certaine sélection sur base de la religion des parents. Et 16,3% vont jusqu'à avouer qu'ils font de la religion des parents une exigence au moment de l'inscription. Cette fois, c'est l'enseignement libre francophone qui bat les records de l'intolérance puisque 93% (!) de ses directeurs admettent pratiquer peu ou prou ce type de sélection religieuse et plus d'un tiers (36%) en font même une barrière stricte lors de l'inscription. Rappelons qu'il s'agit là d'un comportement qui est non seulement contraire aux réglementations relatives aux inscriptions, mais qui relève de la législation sur les délits de racisme.

Qu'en est-il en Finlande? Si certains chiffres ne manquent pas, là aussi, de susciter des inquiétudes (puisque 27% des chefs d'établissement disent tenir compte de la religion des parents et 13% des résultats antérieurs), on est cependant très éloigné du libéralisme scolaire à la belge.

Mais la grande différence, essentielle, entre la Belgique et la Finlande réside dans le taux de mention d'un motif que nous n'avons pas encore évoqué et qui figure en dernière ligne de notre tableau : le lieu de résidence de l'élève. En Finlande, 70% des chefs d'établissement disent tenir compte de ce facteur pour l'admission des élèves et 31% déclarent qu'il s'agit d'un élément déterminant. En Belgique, rien de tel. Seuls 8% des directeurs et préfets tiennent compte du lieu de résidence et moins d'un pourcent considèrent cet élément comme déterminant. C'est là qu'apparaît le plus clairement la différence entre un enseignement organisé sur la base du marché et une école intégrée dans une communauté géographique donnée.

## Ecole « Grand Bazar » ou école de quartier ?

Dans notre système scolaire belge, les écoles sont en concurrence permanente et cherchent à attirer un maximum d'élèves. Même lorsque les locaux deviennent exigus, on se réjouit de voir gonfler les effectifs, jugeant que l'on a ainsi fait « une bonne rentrée ». Au contraire, chaque réduction du nombre d'élèves est perçue comme une catastrophe par

les directeurs et, parfois, par des délégués syndicaux qui confondent défense de l'emploi et défense corporatiste de « leur » entreprise. Bref, nos écoles tendent à prendre de l'embonpoint, et ce d'autant plus que les politiques éducatives des deux dernières décennies ont systématiquement favorisé - au nom des économies d'échelles - la fusion des établissements en grandes entités.

Le nombre moyen d'élèves, dans les écoles ayant participé aux tests PISA 2003, est de 573 en Belgique, contre 326 en Finlande. Cela signifie qu'une école belge compte en moyenne 60% d'élèves de plus qu'une école Finlandaise.

On pourrait croire que ceci résulte essentiellement de la faible densité de population de la Finlande. Le tableau 4 confirme bien sûr que les entités géographiques (villes, villages) finlandaises sont plus petites que celles de Belgique(3). Plus de la moitié des écoles finlandaises sont situées dans des villes ou villages de moins de 15.000 habitants, ce qui n'est le cas, en Belgique, que pour 30% des établissements. Mais on constate également que les écoles situées dans des entités de même dimension sont systématiquement plus petites en Finlande qu'en Belgique.

**Tableau 6**

Nombre d'élèves par école, selon la taille de l'entité

	Taille de l'entité (ville ou village) en milliers					TOTAL
	de 0 à 3	de 3 à 15	de 15 à 100	de 100 à 1000	plus de 1000	
<b>Belgique</b>						
Répartition des écoles	6%	23%	49%	12%	8%	100%
Nombre d'élèves par école	278	514	610	470	665	573
<b>Finlande</b>						
Répartition des écoles	22%	31%	28%	18%	0%	100%
Nombre d'élèves par école	154	325	412	400	—	326

Par exemple, dans les villes de taille moyenne (15 à 100 mille habitants), les écoles finlandaises ne comptent que 412 élèves en moyenne, contre 610 en Belgique. Qui plus est, pour les raisons déjà évoquées plus haut, les petites écoles rurales sont souvent, en Finlande, des écoles où se concentrent les enfants des classes sociales les plus populaires. Il en résulte une forte variation du nombre d'élèves par école, selon le niveau social de recrutement de l'établissement.

**Tableau 7**

Nombre d'élèves par école, selon le type social de l'école

	écoles ségréguatives « pauvres »	écoles mixtes	écoles ségréguatives « riches »
Belgique	575	558	612
Finlande	197	345	415
<i>Rapport</i>	<i>2,9</i>	<i>1,6</i>	<i>1,5</i>

En Finlande, les écoles ségréguatives pauvres sont donc non seulement moins nombreuses qu'en Belgique, elles comptent aussi en moyenne presque trois fois moins d'élèves. La petite taille de ces établissements contribue bien évidemment à expliquer pourquoi, malgré leur recrutement homo-

gène extrêmement modeste, ils parviennent à obtenir des résultats tout à fait similaires à ceux des écoles mixtes ou des écoles urbaines « de riches ».

## Enseignement privé, enseignement public

L'un des facteurs qui, en Belgique, contribue fortement à entretenir les mécanismes de quasi-marché (et à les justifier idéologiquement) est la présence d'un important réseau d'enseignement privé confessionnel. Près de 69% des élèves de 15 ans appartiennent à ce réseau dit « libre », alors qu'en Finlande plus de 93% fréquentent une école publique.

Or, la concurrence entre réseaux alimente évidemment la compétition générale dans l'enseignement belge et l'autonomie dont jouit le réseau « libre » contribue à élever le niveau de dérégulation de notre système éducatif.

Une question vient immédiatement à l'esprit : existe-t-il encore, aujourd'hui, une ségrégation sociale entre l'enseignement catholique (qui constitue l'essentiel de l'enseignement « libre ») et l'enseignement officiel ? La réponse est malheureusement positive, même s'il faut la nuancer quelque peu selon les communautés. Dans le tableau 7, nous avons, pour chaque communauté, réparti nos trois types d'écoles (ségréguatives riches, mixtes et ségréguatives pauvres) selon le réseau auquel elles appartiennent. S'il n'y avait pas de différence entre réseaux, chacun devrait s'attribuer une part constante d'écoles de chaque type et nous devrions donc trouver, sur une même ligne, à peu près trois fois le même nombre. Or, que voyons-nous ? En Communauté française, les écoles à ségrégation sociale « riche » sont largement surreprésentées dans l'enseignement libre et sous-représentées dans l'enseignement officiel. En Communauté flamande, la différence majeure se situe au niveau des écoles de relégation (ségrégation sociale « pauvre ») : elles sont surreprésentées dans l'enseignement officiel et sous-représentées dans l'enseignement catholique.

**Tableau 8**

Ségrégation scolaire et réseaux

	écoles ségréguatives "pauvres"	écoles socialement "mixtes"	écoles ségréguatives "riches"
<b>Communauté française</b>			
réseau(x) officiel(s)	45,7%	41,6%	13,7%
réseau libre	54,3%	58,4%	86,3%
	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Communauté flamande</b>			
réseau(x) officiel(s)	43,5%	21,7%	21,8%
réseau libre	56,5%	78,3%	78,2%
	100,0%	100,0%	100,0%

Le réseau le moins « ségréateur », celui qui compte proportionnellement le plus d'écoles « mixtes », est le réseau officiel francophone. Cela est dû essentiellement au fait qu'il compte très peu d'écoles « de riches » (6%). Le réseau apparemment le plus « ségréateur » est le réseau officiel néerlandophone, mais cela provient de ce qu'il compte proportionnellement énormément d'écoles « de pauvres » (37%).

L'explication de cette différence entre écoles officielles et « libres », sur le plan social du recrutement, est forcément multiple. On pourra sans doute invoquer les différences de niveaux de pratique religieuse selon les classes sociales, mais n'oublions pas que nous avons vu (tableau 4) que le choix d'une école se fait très peu souvent sur base des convictions philosophiques. Ce sont beaucoup plus probablement les éléments « tradition » et « qualité » (réelle ou supposée) qui expliquent le choix de l'école libre par les classes sociales privilégiées. Encore ne faut-il pas négliger complètement des facteurs plus basement matériels, comme le coût des études. Celles-ci ont beau être théoriquement gratuites, même dans les écoles catholiques subventionnées, la pratique est tout autre. Les écoles du réseau libre continuent en effet de réclamer une participation importante aux parents, ainsi que le montre le tableau 9, basé sur les réponses des chefs d'établissements au questionnaire PISA.

**Tableau 9**  
Sources de financement des établissements scolaires

	Belgique		Finlande
	Réseau officiel	Réseau « libre »	
Financement public	96, %	86,9 %	99,4 %
Financement parents	2,9 %	8,9 %	0,4 %
Financement dons	0,2 %	2,4 %	0,1 %
Autres	1,3 %	4,3 %	0,1 %

On observe qu'à côté des subsides reçus de l'Etat, les écoles « libres » puisent encore 13% de financement supplémentaire auprès des parents, via des dons ou par d'autres moyens - fêtes scolaires et autres activités commerciales - qui ne sont très souvent, là encore, que des ponctions indirectes auprès des parents (quand il ne s'agit pas de l'exploitation du travail « bénévole » des professeurs et des élèves). Dans l'enseignement officiel, « seulement » 3 à 4% du financement provient des parents. En Finlande, en revanche, ces ponctions auprès des parents sont négligeables.

## Evaluation : beaucoup et n'importe quoi

Certains auteurs insistent souvent sur la très grande autonomie pédagogique dont jouissent les établissements et les enseignants dans les pays scandinaves. Mais à y regarder de plus près, il s'agit là d'une autonomie parfaitement cadrée : des

programmes clairement formulés et des évaluations externes régulières permettent de garantir que tous les établissements soient bien sur la même longueur d'onde.

Au contraire, là encore, le libéralisme scolaire belge permet toutes les dérives. En matière d'évaluation, par exemple, il conduit à une surenchère qui s'avère à la fois dommageable et inefficace. Voyons cela en détail. Lorsqu'on interroge les chefs d'établissement sur la fréquence et le mode des pratiques d'évaluation en vigueur dans leur école, voici (tableau 10) ce que cela donne.

**Tableau 10**  
Modes et fréquences d'évaluation en Belgique et en Finlande

	Jamais	1 à 2 fois par an	3 à 4 fois par an	Une fois par mois	Plusieurs fois par mois
<b>Tests standardisés</b>					
Belgique	69,1%	17,5%	5,1%	1,8%	1,3%
Finlande	1,6%	82,0%	15,6%	0,0%	0,0%
<b>Test développés par les professeurs</b>					
Belgique	0,8%	7,2%	13,9%	11,0%	64,0%
Finlande	0,0%	0,1%	45,7%	37,8%	15,5%

La différence entre la Belgique et la Finlande est à nouveau frappante. Le niveau des élèves belges est évalué beaucoup plus souvent, par leurs propres enseignants, que ce n'est le cas en Finlande. Dans 64% des cas, ce type d'évaluation par l'enseignant a lieu plusieurs fois par mois en Belgique, alors que la plupart des élèves finlandais sont évalués moins d'une fois tous les deux mois ou seulement une fois par mois. En revanche, l'évaluation externe, au moyen de tests standardisés est, au dire des chefs d'établissement, une pratique courante en Finlande, sans pour autant occuper une place excessive dans la vie scolaire : elle a lieu partout mais, habituellement, seulement une fois par an. Rien de tel en Belgique puisque 70% des écoles échappent à toute forme d'évaluation standardisée. En d'autres mots, les élèves belges sont soumis à une pression d'évaluation constante, mais qui prête le flanc à l'arbitraire (puisque rien ne vient garantir que les critères d'évaluation soient similaires d'un établissement à l'autre). Alors que les élèves finlandais sont évalués beaucoup moins souvent, mais selon des critères qui, à défaut d'être forcément objectifs, sont au moins comparables.

L'existence d'épreuves standardisées est un élément essentiel pour garantir qu'un système éducatif ne fonctionne pas sur le mode du quasi-marché - c'est-à-dire où il n'existe pas ou peu de compétition entre établissements scolaires - parvienne à garantir un niveau d'instruction qui soit à la fois élevé et très égal. Ainsi, 52% des chefs d'établissement finlandais déclarent-ils utiliser les résultats des évaluations à des fins de comparaison avec les standards fixés par le gouvernement, 37% les utilisent pour comparer le niveau de leur établissement à celui d'autres écoles (non pour les concurrencer, puisqu'il n'y a pas de marché scolaire, mais pour s'auto-évaluer) et 32% s'en servent pour évaluer leurs enseignants. En Belgique, l'évaluation a beau être fréquente et peser lourdement sur l'emploi du temps des élèves et des professeurs, elle n'est pourtant d'aucune utilité quand il s'agit

de réguler le système : 80 à 90% des directeurs et préfets disent ne jamais se servir de ces évaluations, ni pour juger du niveau de leur établissement, ni pour contrôler le travail de leurs enseignants. Le libéralisme compétitif à la belge parvient certes parfois (en Flandre, mais pas en Communauté française) à assurer un niveau moyen élevé, mais, comme nous l'avons vu, cela se fait toujours au prix d'une inégalité de niveaux extrême entre établissements scolaires.

## Conclusions et perspectives

Ce que montre cette étude, c'est que les différences géographiques (densité de population) et sociales (rapports ville-campagne, inégalités sociales globales) ne peuvent à elles seules expliquer les différences profondes entre un enseignement belge fortement inégalitaire et un enseignement finlandais qui parvient à concilier un haut niveau moyen avec un degré d'inégalité et de ségrégation sociale très faible. Nous savions déjà que l'âge précoce auquel s'opère, en Belgique, la sélection des élèves en filières hiérarchisées était un élément essentiel qui permettait de comprendre pourquoi, dans des tests réalisés à l'âge de 15 ans, soit 3 ans après le début de cette sélection, les écarts de résultats étaient tellement élevés chez nous alors que le tronc commun finlandais jusqu'à 16 ans apportait la garantie d'une plus grande uniformité de résultats. Mais ce facteur ne peut tout expliquer. Les inégalités entre élèves belges sont présentes bien avant l'âge de 15 ans, à tel point qu'il serait vain, aujourd'hui, d'espérer prolonger le tronc commun sans s'attaquer d'abord aux mécanismes structurels qui génèrent cette inégalité bien avant que ne se pose la question de l'orientation vers l'une des filières du secondaire.

Les données statistiques issues de l'enquête PISA nous montrent désormais que, parmi ces mécanismes, l'organisation libérale de l'enseignement belge, sur le mode d'un quasi-marché scolaire faiblement régulé, est bien un facteur crucial de ségrégation sociale. Et que, a contrario, un système éducatif essentiellement public, où les écoles s'inscrivent résolument dans un tissu social et culturel local, où la fréquentation d'un établissement scolaire se fait sur base de critères de proximité et non de « libre » choix, où une grande autonomie s'inscrit dans un cadre fortement régulateur, qu'un tel système offre des garanties effectives pour une plus grande égalité de résultats.

Le modèle finlandais doit-il, pour autant, être « transplanté » en Belgique. Non, sans doute. Mais il nous appartient de trouver, dans le contexte géographique, social et culturel spécifique de notre pays, les voies qui permettront d'en finir avec l'ultra-libéralisme scolaire actuel. Si les rapports de force ne permettent guère d'imaginer, à court terme, une suppression de la liberté de choix, il ne saurait être question non plus de se contenter de vagues procédures de concertation non contraignantes entre établissements, dans le cadre par exemple d'une création de « bassins scolaires ».

Des mesures peuvent être imaginées qui, sans toucher au principe du libre choix, en atténueraient cependant fortement les effets ségrégateurs. On peut par exemple obliger les établissements d'enseignement à accorder une priorité d'inscription aux élèves appartenant à une zone géographique donnée (et déterminée de façon à assurer une hétérogénéité sociale maximale). On peut également, en lien avec la mesure précédente, fixer une date butoir (par exemple le 25 août), avant laquelle les établissements ne seraient pas autorisés à inscrire d'élèves en dehors de leur « zone prioritaire de recrutement ». Les parents qui le souhaitent auraient toujours la possibilité d'opter pour une autre école, s'il y reste de la place. Mais au moins déplacerait-on les difficultés. Aujourd'hui ce sont les parents, souvent de milieux populaires et/ou d'élèves en difficulté, les parents qui privilégient une école locale, qui sont en bute à des difficultés extrêmes et des choix cornéliens lorsqu'il s'agit de trouver une école pour leurs enfants. Alors que ce sont les parents d'élèves sans problèmes scolaires - donc souvent issus des classes sociales privilégiées - qui jouissent du privilège de choisir leur école aisément et précocement. Les mesures proposées - zone prioritaire de recrutement et date tardive pour l'inscription des élèves hors de leur zone - ne suppriment pas le libre choix. Mais elles rendraient la vie plus facile à ceux qui aujourd'hui souffrent des quasi-marchés scolaires et sans doute un peu plus difficile à ceux qui souhaitent s'accrocher aux privilèges qu'ils croient pouvoir retirer de ce système libéral.

De telles mesures, parce qu'elle réduisent fortement le jeu de la concurrence entre établissements, pourraient alors s'accompagner d'une réelle autonomie locale, d'une participation accrue des parents et des élèves, tout en permettant une plus forte régulation centrale sur le plan des programmes et des modes d'évaluation.

Reste le problème des réseaux. Mais à l'heure où l'ex-parti chrétien francophone a abandonné toute référence explicite à la religion, à l'heure aussi où les communautarismes et les intégrismes religieux menacent de plus en plus la cohésion sociale, n'est-il pas temps pour l'école libre belge d'oser faire le pas que réclame la justice sociale et la démocratie : abandonner ses références religieuses et s'intégrer dans un système public d'enseignement où ses réelles et sincères traditions d'humanisme et d'ouverture pourront être un levier de progrès, au lieu d'être, comme aujourd'hui, un vulgaire instrument de marketing scolaire ? J'ose croire qu'il se trouvera en tout cas, au sein de ce réseau, d'importantes forces de progrès qui, dès aujourd'hui, seront prêtes à engager ce débat et ce tournant historique.

**Nico Hirtt**

(1) Sauf mention contraire, tous les graphiques et tableaux ont été calculés directement à partir de la base de données PISA 2003 (OCDE). Nous utilisons à cette fin l'environnement de traitement statistique « R », un logiciel particulièrement puissant, distribué librement sous les termes de la licence publique GNU et développé par la « R foundation for statistical computation ». Ce logiciel existe pour toutes les plateformes Unix (Linux, Mac OSX...) ainsi que pour Windows (<http://www.R-project.org>)

(2) Note technique : les chiffres présentés divergent quelque peu de ceux publiés récemment par le service Eurydice dans les « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005 ». Les chefs d'établissement pouvaient choisir entre quatre réponses pour chacun des critères : « non pris en compte », « pris en considération », « critère prioritaire » et « condition préalable ». Eurydice ne présente que les deux dernières réponses, alors que nous indiquons la somme des trois dernières réponses dans la colonne « pris en compte ». D'autre part, les chiffres d'Eurydice portent sur le pourcentage d'élèves fréquentant une école dont le directeur répond d'une certaine façon, alors que nous présentons simplement le pourcentage de directeurs ayant fait un certain choix (mais en tenant compte, bien entendu, de la variable de pondération des établissements scolaires).

(3) Note technique : Les données de notre tableau divergent quelque peu de celles que l'on trouvera dans les « Chiffres clés de l'enseignement en Europe, 2005 », publiés par le service Eurydice, même si les tendances sont identiques. Ceci est dû au fait qu'Eurydice ne calcule en réalité pas la taille moyenne des écoles, mais le nombre moyen de condisciples qu'un élève trouve dans son école. En d'autres mots, Eurydice additionne les nombres d'élèves par école pour tous les élèves de l'enquête PISA, puis divise par le nombre total d'élèves de l'échantillon. Nous avons additionné le nombre d'élèves pour toutes les écoles, puis divisé par le nombre d'écoles.



REPORTAGE PHOTOS

# 10 ANS DE COMBAT, 10 HRS DE FÊTE

*un aperçu des stands*

10 ans de combat  
1995 - 2005  
10 heures de fête



*A l'Aped, journée d'étude ne rime jamais avec morosité. N'est-ce pas, Sophie, Anne-Sophie et Philippe ?*



*Michel Collon donne de nouveaux exemples de manipulations médiatiques dans son désormais traditionnel atelier « éducation critique aux médias », très judicieusement installé dans une classe cybermédia. Un grand merci au passage aux « régionaux de l'étape » qui se coupent en quatre pour nous accueillir dans les meilleures conditions possible.*



*Ici, notre photographe a saisi sur le vif une conversation de haut vol entre le président de l'Aped, Jean-Pierre Kerckhofs (debout), et Jean Bricmont (UCL), qui animait un atelier sur le relativisme dans l'enseignement. Philosophie progressiste ou non ?*





**Eduquer à la citoyenneté. Quelle citoyenneté ? Geoffrey Geuens (Ulg) en aura désarçonné plus d'un(e) par son approche critique de la démocratie de marché. Un travail de salubrité publique.**

**Suite logique et complémentaire de l'atelier de Geoffrey Geuens, celui de Philippe Schmetz (Aped): comment, en classe, éduquer à la citoyenneté ? Un atelier qui valut aussi, comme bien d'autres sans doute, par l'apport de ses participants.**



**Anne Morelli (ULB), fidèle parmi les fidèles de l'Aped, posait cette fois la question « comment outiller nos élèves contre les techniques de propagande ? »**



**Paolo Chiappe, un de nos hôtes internationaux, de la revue italienne « Ecole », raconte l'évolution de l'enseignement transalpin. Plus ou moins d'autonomie des écoles ?**

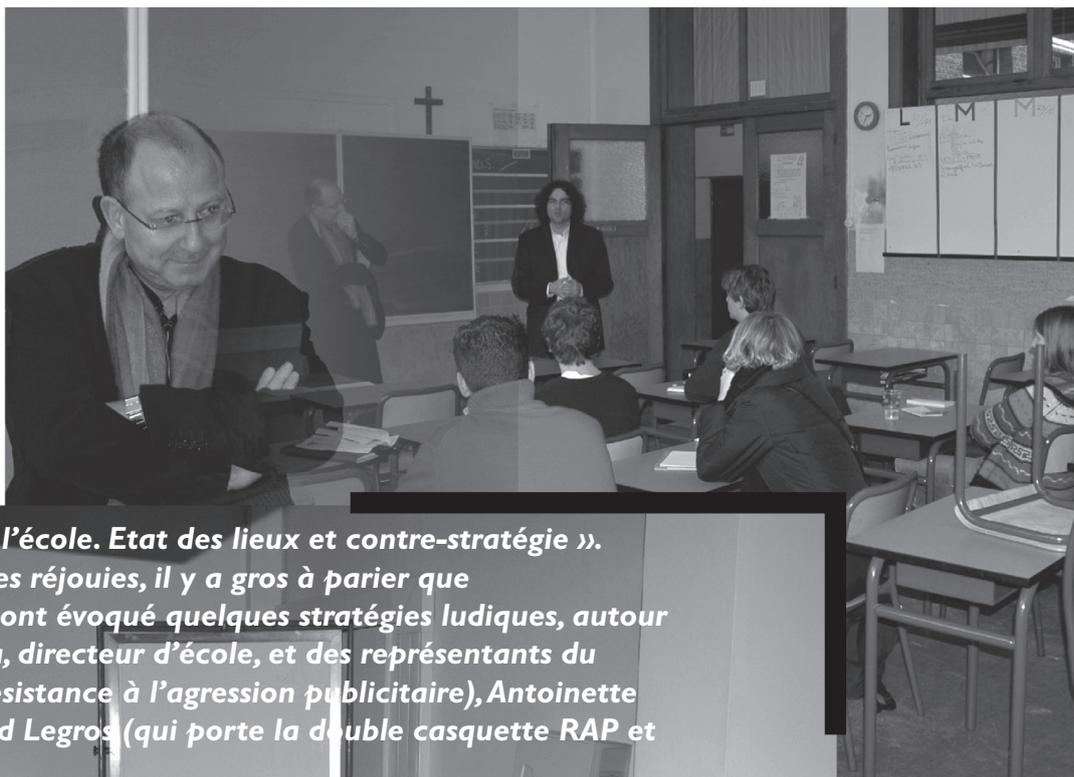


**Danièle September, participante au dernier voyage à Cuba organisé par l'Aped, fait part de ses observations. D'où vient le miracle de l'enseignement cubain ?**



**Nico Hirtt (Aped) expose ce que PISA nous apprend sur l'inégalité sociale à l'école.**

**Histoire  
et réalités  
du peuple  
palestinien, avec  
Nabil El Haggar,  
de l'Université  
de Lille.**



**« La publicité à l'école. Etat des lieux et contre-stratégie ».**  
A voir leurs mines réjouies, il y a gros à parier que les participants ont évoqué quelques stratégies ludiques, autour de Jorge Rozada, directeur d'école, et des représentants du collectif RAP (résistance à l'agression publicitaire), Antoinette Tzaut et Bernard Legros (qui porte la double casquette RAP et APED).

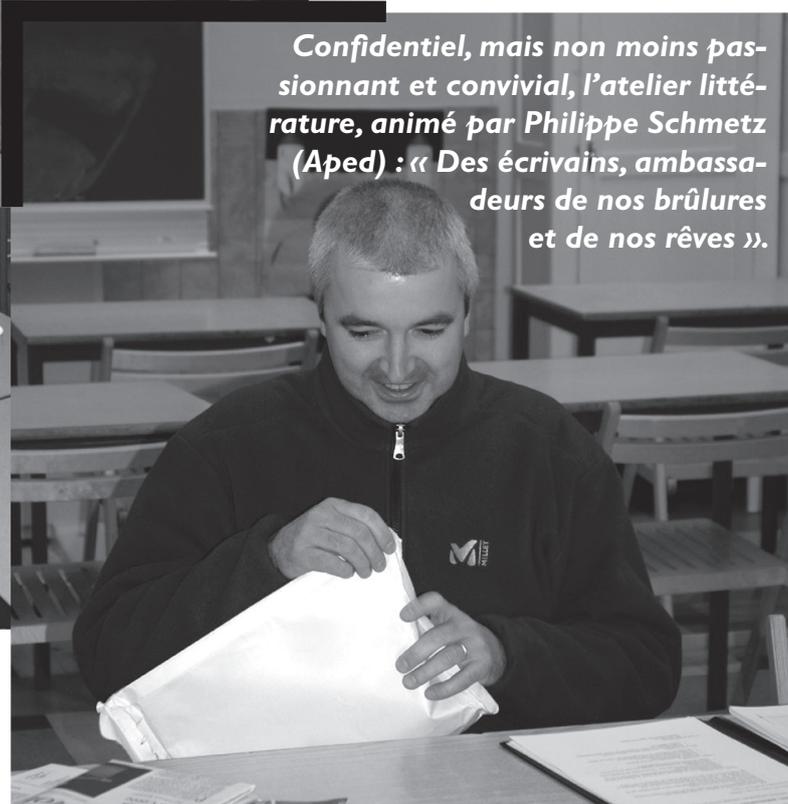


**nos amis d'Ecole Sans Racisme  
organisaient une promenade dans  
le quartier du Petit Château,  
histoire de porter un autre  
regard sur Bruxelles. Cette fois, la  
visite était suivie du témoignage  
personnel d'un réfugié.**





**Stéphane Desgain, du CNCD, aborde la question du tiers-monde. Pourquoi sont-ils si pauvres ? Stéphane fera un retour remarqué en cours de soirée, dans la peau d'un des personnages de la pièce d'ATTAC. A vous de l'y reconnaître.**



**Confidentiel, mais non moins passionnant et convivial, l'atelier littérature, animé par Philippe Schmetz (Aped) : « Des écrivains, ambassadeurs de nos brûlures et de nos rêves ».**



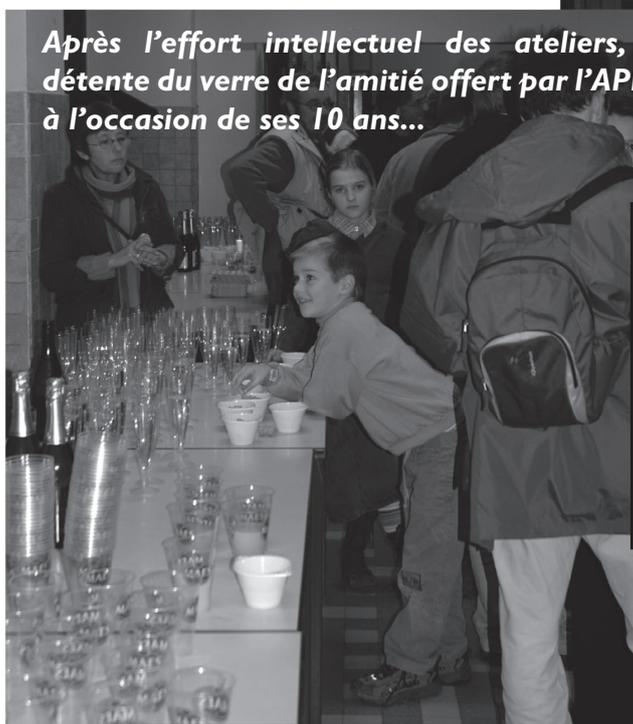
**Petite incursion dans l'un des ateliers néerlandophones, consacré à la réforme du technique et du professionnel. Un atelier qui a fait un tabac, comme on peut le voir.**

## DIX HEURES POUR L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE



Cette année, nous fêtons non seulement 10 ans d'existence et de combat de l'APED / OVDS, mais aussi les 10 ans du dernier grand mouvement social dans l'enseignement francophone. L'occasion d'exhumer un calicot historique.

Après l'effort intellectuel des ateliers, la détente du verre de l'amitié offert par l'APED à l'occasion de ses 10 ans...



## DIX HEURES POUR L'ÉCOLE DÉMOCRATIQUE



Où l'on retrouve, oui vous la reconnaissez, une Sophie toujours aussi souriante.



Le repas de l'amitié. Les convives autour d'une sympathique goulasch.

Au service, entre autres, Peter et Paul.



Le transfert de l'année : Veerle Janssens, une traductrice particulièrement précieuse pour un mouvement qui veut dépasser les frontières



C'est Jean-Pierre Kerckhofs, président de l'APED/OVDS, qui introduit la soirée.



Sur le temps que défilent quelques images des manifs de 1996, Veerle (Aped) jongle avec nos deux principales langues nationales. Tout un symbole.

Hugo Vandroogenbroek, président de l'OVDS/APED, brosse un historique de notre mouvement.



Sous un autre calicot de 1996, deux des trois leaders syndicaux de ce mouvement historique, qui avaient également soutenu l'Aped naissante : Régis Dohogne (ex CSC enseignement) et André Lacroix (ex SEL). Le troisième larron, Jean-Marie Anciaux (ex CGSP enseignement), était malheureusement empêché.





**Notre hôte italien, Paolo Chiappe, nous permet d'établir le parallélisme entre l'évolution du système d'enseignement dans son pays et dans le nôtre. Partout où elle passe, la libéralisation fait les mêmes ravages.**

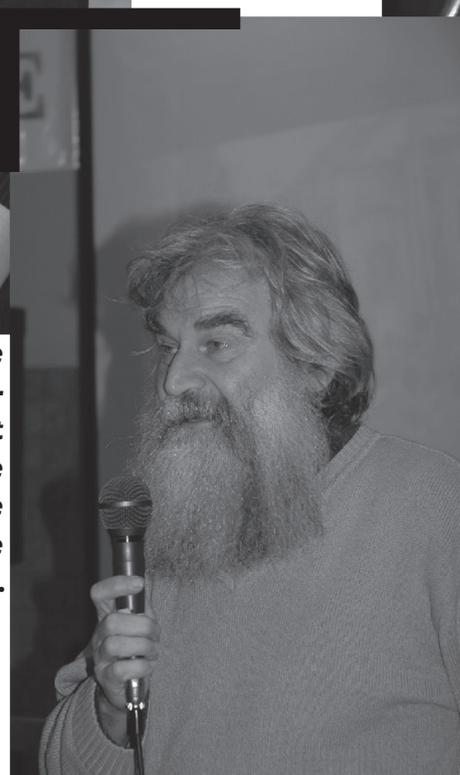
**Nico Hirtt (Aped, est-il besoin de le préciser ?) indique les enjeux prioritaires pour les mois et années à venir.**



**Autre ami à nous faire l'honneur de sa visite, Jean-Pierre Coenen, président de la Ligue des Droits de l'Enfant et moteur d'une dynamique plateforme de lutte contre l'échec scolaire.**



**Le prochain grand rendez-vous de l'Aped/Ovds est annoncé par son organisateur, Tino Delabie : tous à Anvers le 1er mars prochain, pour des visites alternatives de la Métropole!**



**Herman Reynders nous invite à découvrir l'enseignement à Cuba lors du prochain voyage organisé par l'Aped. Ce sera pour avril 2007. A bon entendeur ...**



*Le clou de la soirée, la pièce de théâtre interprétée par des militants d'ATTAC. Il était une fois la remise des prix dans une école parrainée par de grands groupes industriels. Leurs représentants vont bientôt occuper le devant de la scène et redéfinir les missions de l'Ecole...*



*Jusqu'à la brutale déchéance d'une directrice bien candide, qui jurera, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.*

MERCREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2006

## UN AUTRE REGARD SUR ANVERS

### **Promenades et excursions éducatives**

#### **Pour enseignants**

afin de mieux connaître la réalité socio-économique et  
(multi)culturelle d'Anvers

pour préparer des itinéraires alternatifs avec leurs élèves

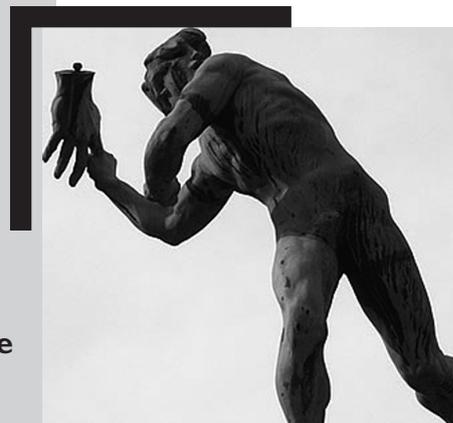
### **programme**

**9h:** accueil, café, stands d'information dans l'école communale  
Campus Quellin / De Wereldreiziger, **Quellinstraat 31 Anvers**  
(400 mètres à partir de la Gare Centrale: sortie direction  
"Meir" et prendre  
2<sup>ème</sup> rue à gauche)

**10h-12h45:** 1<sup>ère</sup> promenade  
**12h45-14h:** repas au Wereldreiziger:  
**14h-17h:** 2<sup>ème</sup> promenade ou excursion

**Organisation: Appel pour une école démocratique  
(APED),  
Oproep voor een democratische school (OVDS)**

*Information et inscriptions:*  
**[www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org)**



## **Promenades matinales (10h – 12h45)**

### **Le vieux port (F1)**

La Petite Ile, centre de l'activité portuaire pendant des siècles. L'empereur Napoléon et le roi Guillaume Ier en firent chacun à leur tour un énorme arsenal portuaire. Plus de 3 millions d'Européens y sont partis, entre 1860 et 1930, pour l'Amérique avec le Red Star Line. Aujourd'hui ce quartier connaît un développement urbain remarquable. Ici vit le Musée sur le Fleuve. Notre guide : Guy Koninckx

### **Le quartier de la gare : juifs, chinois, africains .... (F2)**

Le quartier de la gare est un clip vidéo de la vie de la cité, une carte du monde en format urbain. Dans un périmètre de 500 mètres autour de la Gare Centrale, on trouve un kaleidoscope du monde. Nous visitons le quartier juif, le Chinatown, la place de la communauté africaine, ....

## **Promenades avec un guide néerlandophone:**

### **Le port, son histoire, ses dockers (N1)**

Avec Roger Van Doninck, travailleur dans le port depuis 1974

### **Promenade sur les quais. Qui s'est enrichi à travers le port? (N3)**

Georges Timmerman, journaliste De Morgen et auteur De uitverkoop van Antwerpen.

### **Visite guidée au musée ethnographique (N5)**

### **La scène musicale d'Anvers (N6)**

### **Un autre regard sur Borgerhout (N7)**

## **Promenades de l'après-midi (14h – 17h)**

### **Promenade Congo (F3)**

Découverte des monuments et des témoins du passé colonial de notre pays dans la Métropole. Avec Lucas Catherine, auteur d'un guide de promenades "Congo"

### **Visite (en bus) du port et des villages disparus (F4)**

Vous parcourez un véritable dédale d'entrepôts, de terminaux, de bassins avec leurs navires, leurs grues, leurs ponts et leurs écluses. L'extension du port, avec aujourd'hui la construction du terminal de containers à Doel sur le rive gauche, a fait disparaître des villages: Oosterweel, Oorderen, Wilmarsdonk, Lillo-Fort ...

### **Visite de bateaux (F5)**

Visite au port anversois. Rencontre avec les matelots à bord.

En collaboration avec le Deutsche Seemannsmission, British Sailors Society, Mission to Seamen et Stella Maris. N'oubliez pas vos cartes d'identité. La langue parlée sera l'anglais. Un interprète accompagnera.

## **Promenades avec un guide néerlandophone:**

### **Promenade littéraire (N9)**

### **La route des artistes (N10)**

### **La réalité sociale des quartiers (pauvres) du Stuivenberg et de Seefhoek (N11)**

### **Les grands travaux du TGV et d'urbanisation au Dam et Spoor Noord (N12)**

## UN AUTRE REGARD SUR ANVERS

Le nombre de participants par promenade ou excursion est limité. (Vous pouvez consulter [www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org) pour vérifier si ce nombre est atteint) L'inscription (+ paiement) préalable est nécessaire. Nous vous enverrons une confirmation de votre inscription.

**Repas de midi:** Soit vous emportez un lunchpakket soit vous commandez un couscous poulet et légumes (5 €). Boissons sur place.

PAF: **10 € pour toute la journée** (2 promenades, documentation, café le matin et à midi).

Pour les excursions (F4 et F5): 4 € supplémentaires pour le bus

Toutes les promenades et excursions démarrent à l'heure précise.





***Cher(e)s ami(e)s,***

L'Aped a le plaisir de vous inviter à la réunion de Bilan des « Dix Heures pour l'Ecole Démocratique » qui se tiendra au local du **CAW Mosaïek (ex Buurtwinkel) à Bruxelles** au coin du **Boulevard Anspach** et de la **rue Jardin des Olives** le **samedi 14 janvier 2006 de 10 h à 12 h.**

Toutes les infos chiffrées vous seront communiquées, ainsi que les évaluations qualitatives reçues sur les formulaires. Nous serons très intéressés d'entendre vos propres remarques et nous discuterons ensuite des futures organisations de l'Aped.

Une deuxième réunion sera organisée le même jour dans le même lieu de **13 h à 16 h.** L'objectif sera de discuter de la prochaine campagne de l'Aped en vue de populariser son programme. Vos réactions et remarques seront particulièrement bienvenues.

Il va de soi qu'il est possible de ne participer qu'à une des deux réunions, même si nous souhaitons vivement vous voir aux deux.

Je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

***Pour l'Aped,  
Jean-Pierre Kerckhofs***

## Deux suggestions

**François BON,**  
*C'était toute une vie*  
(éd. Verdier 1995)

« On est à Lodève, dans l'Hérault, sept mille habitants et cent vingt maisons à vendre. »

« Une petite ville dans laquelle deux ans durant, on va une fois par semaine. Les gens et leurs visages, les paroles qu'on a reçues, et la ville elle-même, dans son trou de montagne : la terre, des usines mortes, des maisons sans toit. Ce qui force à écrire, c'est que les mots qu'on a reçus n'auront peut-être pas d'autre mémoire, et qu'ils vous hantent : un dépôt trop lourd. De ces visages qu'on a connus, l'un a disparu. Maintenant, c'est par cette mémoire d'une jeune morte que toute la ville vous apparaît : ce qui se joue ici, dans la petite ville, c'est bien plus qu'un fragment du monde, mais toutes ses tensions rassemblées. Alors le livre n'est plus ce « journal » que l'on projetait, mais bien le choc et l'émotion où on a été, à connaître ces visages et à recueillir ces mots. Et c'est à la fiction d'en organiser les images, au nom de cette mémoire. »

Voilà résumée la démarche de François Bon, bibliothécaire animant un atelier d'écriture dans une petite ville en plein déclin économique. Et cela donne 139 pages de compassion, d'une

écriture très curieuse et dense, imposant une lecture lente. Comme par imprégnation. Comme un tableau peint touche par touche.

Du même auteur, *Un fait divers* (éd. de Minuit 1993), est le récit à plusieurs voix d'un crime. F. Bon y use déjà d'une extraordinaire sensibilité pour reconstituer le vécu et le point de vue de chacun des personnages. Et, sous ce travail de reconstitution, la dénonciation d'un monde socialement violent.

**Fernando VALLEJO,**  
*La Vierge des tueurs*  
(Belfond 1997)

Le roman de cet écrivain colombien est un coup de poing, « une balle logée entre les deux yeux ». La trame en est extrêmement simple : elle se résume à une histoire d'amour halluciné entre un grammairien et un sicaire, adolescent tueur à gages. Vallejo écrit la colère rageuse et la rumination d'un homme déjà âgé, qui a vu le village de son enfance progressivement englobé englué dans la ville tentaculaire, les montagnes avoisinantes, devenues « communes », quartiers bidonvilles, véritables coupe-gorge. C'est que nous sommes à Medellin, capitale des narcotrafiquants. L'État et les lambeaux de ses services sont corrompus jusqu'à la moelle. Sur le terrain, c'est la misère, le vol, la lutte des clans défendant des territoires

dérisoires. La mort violente rôde à tous les coins de rue, jusque sur le parvis et dans les églises. L'écriture est brillantissime : rythmée, virulente, dévastatrice, puis parfois apaisée et plus posée. Ce mouvement de flux et de reflux traduit parfaitement les états d'âme de l'auteur et la vie de sa ville natale.

Sur un plan politique, le livre témoigne de la réalité d'un pays abandonné à une logique libérale poussée à l'extrême : moins d'État, plus de concurrence, régression à une violence tribale où l'on tue pour un oui ou pour un non.

Trimestriel  
N°24, décembre 2005  
Dépôt: Bruxelles 16  
e.r.: J.P. Kerckhofs  
av. des Volontaires, 103  
bte 6, 1160 Bruxelles

Belgique-België  
P.B.  
1160 Bruxelles 16  
1/4273